

PLAFONDS DE RESSOURCES

applicables pour l'évaluation du critère "boursier" en vue d'une dérogation d'affectation en collège à la rentrée 2008

(à comparer avec le revenu fiscal de référence 2006 de la famille)

| Nombre d'enfants à charge (a) | Plafond annuel (en euros) (b) |
|--|--|
| 1 enfant | 12 869 |
| 2 enfants | 15 839 |
| 3 enfants | 18 809 |
| 4 enfants | 21 779 |
| 5 enfants | 24 749 |
| par enfant supplémentaire | 2 970 |

(a) : total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2006

(b) : le plafond annuel est à rapprocher du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2006

NB : les montants, ci-dessus, ont été majorés pour tenir compte de l'incidence de la réforme de l'impôt sur le revenu applicable à compter de l'imposition des revenus 2006 (intégration de l'abattement de 20% dans le barème de l'impôt sur le revenu).